

VI

La Confrérie de Saint-Roch. — Documents divers. — Les statuts de la Confrérie. — Requêtes et autorisations. — Jean-Pierre Bouillon, concierge de la chapelle; sa révocation. — Le pèlerinage de la Confrérie des jardiniers.

Au mois de juin 1716, les Pères Minimes firent des démarches pour obtenir du Pape Clément XI la permission d' « ériger » dans la chapelle de Saint-Roch une confrérie « pour les fidelles de l'un et de l'autre sexes ».

Cette permission obtenue et la bulle papale visée par Monseigneur l'Archevêque de Lyon, il s'agit d'obtenir l'autorisation du Consulat. Quatre bourgeois de Lyon, Moyse-Louis Blanchon, Honoré Cochonet, Gaspard Griffon et Jacques-François Burdin, les futurs courriers de la nouvelle Confrérie, lui adressèrent la supplique suivante :

A messieurs les prévost des marchands et échevins de la ville de Lyon et commandant en l'absence (pour le Roy) de Nosseigneurs les gouverneurs.

Suplient humblement Moyse Louis Blanchon, Honnoré Cochonet, Gaspard Griffon et Jacques François Burdin, tous quatre bourgeois et habitans de Lyon, et vous remontrent que les R. P. Minimes de cette ville ont obtenu une bulle de notre Saint-Père le Pape en datte du dixième juin dernier, portant permission d'ériger dans la chapelle de Saint Roch, hors la porte de Saint George de cette ville, une confrérie à l'honneur de saint Roch pour les fidelles de l'un et de l'autre sexes. Cette bulle a non-seulement été visée par monseigneur l'archevêque comte de Lyon, le second du présent mois, mais encore mondit seigneur l'archevêque, par son décret du premier dudit présent mois, y a institué, érigé et étably de son autorité laditte confrérie en l'honneur et sous le voccable de saint Roch, ainsy que plus au long y est porté,

Les suplians, mûs de piété et de dévotion, désirent d'y être agrégés; mais comme vous êtes, Messieurs, les fondateurs et les patrons de cette chapelle et que vous avés marqué dans tous les tems le zelle et toute la